



Accompagnement VAE

Tél. 06 29 79 30 17
contact@career-consulting.fr
www.career-consulting.fr

Prix*	Modalités
• 24h : 1680 € net de taxe ; • 30h : 2250 € net de taxe.	• Présentiel ou à distance • Entrées et sorties permanentes

* Ce tarif inclut les ateliers collectifs et n'inclut pas les éventuels coûts liés aux certificateurs, ni les formations obligatoires requises (CACES, AFGSU, etc.)

Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre la VAE ;
- analyser la faisabilité de votre projet ;
- définir la certification appropriée à votre expérience ;
- présenter vos compétences selon les attentes du jury d'examen et au regard de la fiche RNCP ;
- rédiger le livret 1 et le déposer ;
- rédiger le livret 2 (livret de validation) et le déposer ;
- préparer l'oral (le contenu de la présentation et l'entraînement à la prise de parole en situation d'examen).

Public

Tout personne désireuse de transformer son expérience en diplôme.

Prérequis

- **Accessibilité** : présenter un papier d'identité en cours de validité ;
- **Expérience requise** : Un an d'expérience minimum (soit 1607 heures) dans un domaine en lien avec le diplôme visé est demandé .

Durée

L'accompagnement comprenant :

- 2 RDV pour l'étude de la faisabilité, pour une durée de 3h
- de 21 h à 30 h d'accompagnement individuel + 8h d'atelier collectif, soit 38 h maximum.

L'accompagnement dure entre 6 et 12 mois en moyenne.

Programme détaillé

Accompagnement VAE

Module 1 - Réussir ton projet (Diagnostic et choix du diplôme)

- entretien individuel de positionnement (bilan de parcours, compétences, atouts, objectifs) ;
- aide au choix de la certification la plus adaptée (titres professionnels, diplômes de l'Etat) ;
- information sur les financements.

Module 2 - Dossier de recevabilité (Livret 1)

- explications détaillées des critères de recevabilité ;
- assistance dans la constitution et la présentation des pièces justificatives ;
- vérification et sécurisation du livret avant l'envoi à l'organisme certificateur.

Module 3 - Dossier de validation (Livret 2)

- décrire son expérience par l'approche "compétences" (preuves) ;
- coaching individuel à l'écriture : choisir ses expériences et ses exemples, et valoriser ses acquis en étant concret et précis ;
- mise en forme finale.

Module 4 - Préparer l'oral devant le jury

- mise en situation réelle (simulation d'entretien avec un formateur / jury blanc) ;
- préparation aux questions pièges et entraînement à la prise de parole en public ;
- gestion du stress et techniques d'aisance orale.

Module 5 - Suivi & valorisation Post-VAE

- Bilan personnalisé après le passage devant le jury (suites possibles, complément de formation) ;
- Orientation vers des perspectives d'évolution de carrière ou de mobilité professionnelle ;
- Valorisation de la réussite auprès de l'employeur (communication interne, argumentaire RH).

Moyens et méthodes pédagogiques

- un accompagnement ultra-personnalisé et adaptable au profil du candidat, avec des horaires plus flexibles ;

- analyse réflexive guidée, le formateur mène des entretiens d'explicitation ;
- coaching intensif ;
- fiches pratiques ;
- valorisation des compétences transversale ;
- Analyse de pratiques
- entraînements à la présentation à l'oral ;
- guide de rédaction du dossier de validation ;
- parcours pédagogique individuel et personnalisé ;
- soutien et guidance tout au long de l'accompagnement ;
- feedbacks constructifs ;
- accès à des ateliers collectifs en classes virtuelles ;
- suivi personnalisé : Entretiens réguliers avec le consultant pour évaluer l'avancement de la rédaction de votre livret ;
- utilisation d'un carnet de bord d'avancement pour suivre et structurer votre progression ;
- réalisation d'un oral blanc ;
- conseils personnalisés sur l'orientation professionnelle post-validation avec la réflexion sur un plan de carrière.

Modalités d'organisation

- en **présentiel**, en **visioconférence** ou **hybride** ;
- **lieu** : Centre d'affaires Alta Rocca, 1120 route de Gémenos Bât A 13400 Aubagne ;
- **délai d'accès** : entrées et sorties permanentes ;
- **modalités d'accès** : Dès réception de la convention signée et de la validation du financement, votre conseiller vous contacte pour prendre le rendez-vous pour initier l'accompagnement / entrées – sorties permanentes.
- **si bilan synchrone** : Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.
- **Fréquence** : En moyenne, un entretien tous les 15 jours avec le consultant Expert VAE.
- **Formation à distance** : avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante pour suivre la formation. La plateforme ZOOM est utilisée.

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous.



Modalité Évaluation

- suivi pédagogique tout au long de l'accompagnement ;
- à l'issue de la formation un questionnaire d'évaluation à chaud en ligne est à remplir ;

- à 3 mois, un questionnaire est transmis pour valider le transfert de vos acquis dans le contexte professionnel.

La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation, s'appuyant sur le suivi des présences.

Formateur

Raphaëlle Colombet

+ 11 ans d'expérience dans l'accompagnement VAE

Contact

2 possibilités :

- Adresser un mail à contact@career-consulting.fr ;
- contacter Raphaëlle Colombet au 06 29 79 30 17.

Modalités de financement

- par votre compte personnel de formation (CPF) ;
- par votre employeur (plan de développement des compétences) ;
- par vos soins.

Nos engagements réciproques

- **Les devoirs du conseiller VAE Expert**

Il gère et maîtrise le processus d'accompagnement.

Il privilégie systématiquement l'objectif et les désirs exprimés par son bénéficiaire, respecte ses valeurs, et lui laisse sa responsabilité et son imputabilité.

il s'engage à découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que son bénéficiaire veut accomplir, à l'aider à clarifier ses objectifs et à développer ses solutions et ses stratégies en stimulant ses capacités.

Il s'engage à favoriser l'accès aux informations dont le bénéficiaire aurait besoin.

L'intérêt personnel du conseiller VAE Expert, quel qu'il soit, n'a jamais de place dans le cadre de la relation établie avec son bénéficiaire.

Il respecte en tous points le code de déontologie de l'International Coaching Fédération. Plus précisément, il garantit l'absence de conflits d'intérêts et s'engage à respecter la confidentialité de son bénéficiaire (nom, informations relatives à sa vie professionnelle et/ou personnelle, autres personnes citées/impliquées dans la relation d'accompagnement, ...) ainsi que le contenu de ses conversations.

Seul l'accord exprès, par écrit, de la personne concernée, celle-ci peut l'autoriser à lever la clause de confidentialité.

Il s'engage à suivre les modalités du contrat et proposer un rendez-vous post VAE.

Il se réserve le droit de terminer l'accompagnement si les attentes ou les attitudes de son bénéficiaire ne permettent pas un déroulement adéquat au processus.

- **Les devoirs du bénéficiaire**

Le bénéficiaire est **responsable de son engagement personnel** dans cette démarche ainsi que de **sa disponibilité** pour sa mise en œuvre. Il fait confiance à son conseiller Expert VAE et au processus d'accompagnement.

Le bénéficiaire trace **un portrait fidèle de la situation, s'exprime le plus honnêtement possible** sur ses sentiments et difficultés et fait preuve d'ouverture. Il effectue les démarches décidées avec son conseiller pour la séance suivante pour la bonne réalisation de son accompagnement VAE.

Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur du cabinet.

Le bénéficiaire est **ponctuel** aux rendez-vous pris avec le conseiller en évolution professionnelle. En cas de retard qui lui est imputable et qui est inférieur à 30 min, la séance de travail en est d'autant écourtée. En cas de retard qui lui est imputable et qui est supérieur à 30 min, elle est annulée sans possibilité de report. En cas de report du rendez-vous, le bénéficiaire en informe le conseiller en évolution professionnelle au minimum 48 h à l'avance, à défaut l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report.

MAJ : 15/11/2025